

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES DE PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Société anonyme au capital de 608 439 888 euros
Siège social : 6, avenue de Provence - 75009 Paris
542 016 381 R.C.S. Paris

Avis de convocation des propriétaires de titres participatifs

Émission de € 137 205 000 mai 1985 – CODE FR0000047805 -

Mesdames, Messieurs les propriétaires de titres participatifs émis par le C.I.C en mai 1985 sont convoqués en assemblée générale le Vendredi 27 avril 2018 à 10 heures, au 4, rue Gaillon, 75002 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et les éléments servant de base à la détermination de la rémunération des titres participatifs.
- Pouvoirs pour les formalités.

Première résolution (Rapport du conseil d'administration et rapport des commissaires aux comptes). — L'assemblée générale des porteurs de titres participatifs, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, déclare avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la situation et l'activité du Crédit Industriel et Commercial au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé, et du rapport des commissaires aux comptes sur les éléments définitifs servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs au titre de l'exercice clos le 31.12.2017. La date de mise en paiement du coupon des titres participatifs est fixée au 28 mai 2018.

Deuxième résolution (Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités requises). — L'assemblée générale des porteurs de titres participatifs donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Rappel des conditions de participation à l'assemblée générale des propriétaires de titres participatifs

Pour être admis à cette assemblée ou s'y faire représenter,

- Les titulaires de titres participatifs nominatifs devront être inscrits sur les comptes tenus par la société deux jours au moins avant la date de la réunion ;
- Les propriétaires de titres participatifs au porteur devront justifier dans le même délai de leur identité et de la propriété de leurs titres, laquelle résultera de la présentation, auprès de CIC- Service Assemblées- 6, Avenue de Provence - 75452 Paris Cedex 09, ou auprès d'un établissement ayant participé au placement des titres, d'un certificat délivré par leur banquier, intermédiaire agréé ou société d'investissement, habilité, attestant de l'inscription en compte des titres.

1801012